



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaients présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

**20210722003DE**

**CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT : FONDS DE CONCOURS PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL A SAIGNES**

M. le Président rappelle au Conseil que les projets communaux concernant la réalisation de logements locatifs publics peuvent bénéficier de subventions du Conseil départemental du Cantal sous condition qu'ils aient été inscrits dans le cadre du Contrat Cantal Développement 2016/2021 concernant le projet de territoire porté par la CCSA.

La commune de Saignes a un projet de création d'un lotissement communal. Le Conseil Départemental du Cantal attribue une aide aux communes pour la création de lotissements. Il reste une enveloppe de 4 lots à mobiliser, la commune de Saignes se positionnant sur ces 4 lots.

La commune pourrait bénéficier d'une bonification de la subvention à hauteur de 25% du Conseil départemental du Cantal si la CCSA accordait un fonds de concours à ce projet à hauteur de 5%.

Il s'agit pour le Conseil de voter un fonds de concours à hauteur de 5% du montant HT du plafond des dépenses éligibles, soit 3200€, à la commune de Saignes dans le cadre de son projet et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter un fonds de concours à hauteur de 5% du montant HT du plafond des dépenses éligibles, soit 3 200€, à la commune de Saignes dans le cadre de son projet et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 24/07/2021

Affichée sur le territoire le 24/07/2021

Document certifié conforme  
Le Président, M. MAISONNEUVE  
Date de réception de l'AR: 27/07/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.